



# GÉRER ET ANIMER SON ÉQUIPE

FORMATION COURTE - RH



## FORMER UN APPRENTI EN ENTREPRISE ARTISANALE

### OBJECTIFS

- Identifier les aspects administratifs, financiers et juridiques du contrat d'apprentissage
- Préparer la méthodologie de recrutement et d'accueil d'un apprenti dans son entreprise
- Faciliter la formation d'un apprenti par la pédagogie de l'alternance
- Détecter les éléments déclencheurs de situations relationnelles conflictuelles et savoir les gérer

Conformément à l'article L.6223-5 du code du travail, le maître d'apprentissage accompagne la formation d'un apprenti en entreprise. Par le biais de conditions dérogatoires au Brevet de Maîtrise, cette formation permet d'acquérir les connaissances nécessaires afin de former un jeune en contrat d'apprentissage. Elle s'adresse aussi bien aux maîtres d'apprentissage qu'aux tuteurs souhaitant développer leurs connaissances pédagogiques et relationnelles mais aussi administratives et juridiques.

### PRÉREQUIS

Maîtriser le socle de connaissances de base

### PUBLIC

Personne chargée de former un jeune en alternance  
Maître d'Apprentissage ou tuteur souhaitant réactualiser ses connaissances

### DURÉE

3 jours : 21 heures

### INTERVENANTS

Formateur Consultant expert en relations humaines et en pédagogie ayant une grande connaissance du milieu de l'artisanat  
Collaborateur de la CMA spécialiste de la formation en apprentissage

### DATES ET LIEUX

CMA Schiltigheim : nous consulter  
CMA Colmar : nous consulter  
CMA Mulhouse : nous consulter

### TARIF

735 € \* pour les chefs d'entreprises (\*prise en charge par le Conseil de la Formation de la CRMA Grand Est sous réserve de budget disponible)  
378 € \* pour les salariés (\*prise en charge totale ou partielle par les OPCO)

### CONTACTS

Conseillères en formation :

→ **BAS-RHIN**  
Fabienne KEYEUX  
03 88 19 79 16  
fkeyeux@cm-alsace.fr

→ **HAUT-RHIN**  
Valérie PFEIFFER  
03 89 46 89 07  
vpfeiffer@cm-alsace.fr



# FORMER UN APPRENTI EN ENTREPRISE ARTISANALE



GÉRER ET ANIMER SON ÉQUIPE

## PROGRAMME

### JOUR 1

#### 1. Contexte général de la formation par l'apprentissage :

- l'enjeu à former, le maître d'apprentissage et le tuteur
- les conditions réglementaires et pédagogiques pour former par la voie de l'apprentissage
- le coût d'un apprenti et les aides financières
- le contrat d'apprentissage et l'assistance de la Chambre de Métiers d'Alsace
- les filières de formation: Chambre de Métiers et d'Artisanat, Éducation Nationale, niveaux de diplômes
- les documents de cadrage de la formation

### JOUR 2

#### 2. Recruter un apprenti :

- définir la fiche de poste et le profil recherché
- la rédaction d'une offre de place d'apprentissage et ses circuits de diffusion
- sélectionner un candidat
- accueillir et intégrer l'apprenant en entreprise
- déléguer la formation à un tuteur

#### 3. Former un apprenti :

- la relation à l'adolescent
- la pédagogie de l'alternance
- l'implication des parents
- les rôles respectifs de l'entreprise et du Centre de Formation d'Apprentis

### JOUR 3

#### 4. Le suivi et l'évaluation de la formation :

- le document de liaison
- la planification des activités de formation
- la santé et la sécurité au travail
- les évaluations en cours et en fin de formation (examen)

#### 5. Gérer l'aspect relationnel :

- reconnaître et gérer les situations difficiles
- les personnes relais en cas de conflit
- la suite du contrat d'apprentissage : rupture, prolongation, signature d'un nouveau contrat



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Alternance d'échanges, d'apports théoriques, de travaux en sous-groupes, de travail individuel

Méthodes interactives en groupe et sous-groupes, supervisées par l'intervenant

Remise à chaque participant d'un mémento retraçant l'ensemble du contenu de la formation

## ÉVALUATION

Observation du participant par le formateur, tout au long de la formation : participation, questions posées, capacité à communiquer  
En fin de formation, répondre à un Questionnaire à Choix Multiples sur les différents items du programme

Ces deux évaluations sont prises en compte pour estimer la capacité du participant à former un apprenti : la CMA propose, si besoin, un suivi personnalisé pendant la formation du jeune en apprentissage

Remise d'une attestation individuelle de formation

Questionnaire de satisfaction en fin de stage

CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE

30 Avenue de l'Europe CS 10011 Schiltigheim 67013 STRASBOURG CEDEX

SIRET : 186 702 239 000 69 - N° ACTIVITÉ : 42-67-P0002-67 - TVA FR : 17186702239 - www.cm-alsace.fr

